

Tribunal judiciaire de Brest

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

N° affaire :

N° de jugement :

Par jugement contradictoire rendu par le Tribunal judiciaire de Brest - Chambre correctionnelle -
septembre 2025,

libre .

faire droit à l'exception de nullité soulevée par le/la/les prévenu(e)(s) relative à la procédure antérieure à l'acte de saisine .

a été relaxé pour :

- 50 REFUS, PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE, D'OBTEMPERER A UNE SOMMATION DE S'ARRETER faits commis à l.
prévus par ART.L.233-1 §I C.ROUTE.
et réprimés par ART.L.233-1, ART.L.224-12 C.ROUTE.
- 21526 EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 50 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR faits
commis à l.
prévus par ART.R.413-14-1 §I C.ROUTE.
et réprimés par ART.R.413-14-1 C.ROUTE.

Ordonne la restitution de l'ensemble des scellés en ce compris la moto BMW immatriculée

Pour extrait conforme, n'y ayant appel ou opposition,
Le greffier-en-chef,


